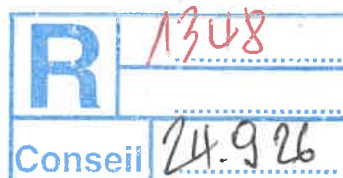


Conseil de ville du 24 septembre 2026

Groupe PS-Les Vert-e-s



Question écrite

Une Impasse à la mobilité douce ?

La réfection de la route de Courgenay constitue un projet important pour la ville de Porrentruy. Cet axe, emprunté quotidiennement par plus de 10'000 véhicules, est également un itinéraire majeur pour la mobilité douce puisqu'il fait partie du réseau national SuisseMobile (itinéraire n° 64) ainsi que de l'axe structurant défini dans le Plan directeur des déplacements et du stationnement (PDDS).

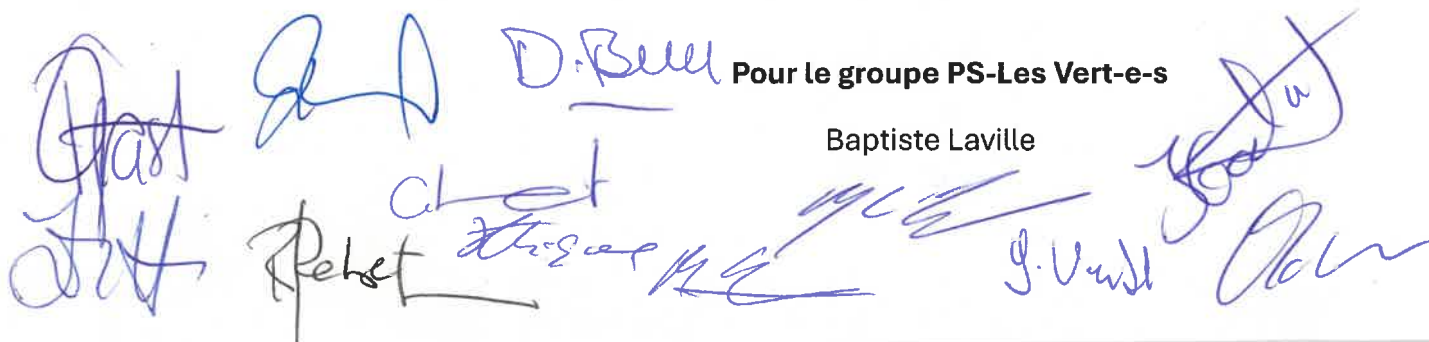
Cette route donne accès à deux infrastructures régionales majeures : la patinoire et la piscine en plein air. Or, l'accès à ces équipements à pied ou à vélo demeure aujourd'hui peu attractif et insuffisamment sécurisé. Malgré les études réalisées dans le cadre du projet, aucune solution satisfaisante ne semble prévue pour améliorer durablement cette situation.

Lors de la présentation du projet et lors des discussions en commission, il a pourtant été évoqué à plusieurs reprises qu'une liaison entre la rue des Vauches et l'impasse de la Prairie représentait une amélioration significative et que cette mesure devait être envisagée d'une manière ou d'une autre. Elle figure d'ailleurs parmi les actions identifiées dans le PDDS.

Dans ce contexte, nous demandons au Conseil communal de répondre aux questions suivantes :

1. Pour quelles raisons la réalisation de cette liaison entre la rue des Vauches et l'impasse de la Prairie n'est-elle pas intégrée au projet de réfection de la route de Courgenay ?
2. Le Conseil communal a-t-il évalué le coût de cette mesure ainsi que les bénéfices attendus en matière de sécurité et d'attractivité de la mobilité douce ?
3. Un projet de construction sur la parcelle 3251 est actuellement à l'enquête. Des discussions sont-elles en cours pour garantir un droit de passage afin de garantir la liaison entre la rue de Vauches et l'impasse de la prairie ?
4. Le Conseil communal est-il disposé à mettre en œuvre, à titre provisoire ou définitif, un aménagement léger permettant de relier directement le chemin des Bains à l'impasse de la Prairie, sans devoir traverser la route de Courgenay ?
5. Si cette mesure n'est pas retenue dans le cadre du projet actuel, quel calendrier est prévu pour améliorer l'accès à l'Espace Loisirs Ajoie par la mobilité douce

Nous remercions le Conseil municipal pour ses réponses.

 Pour le groupe PS-Les Vert-e-s
Baptiste Laville